



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301076 « Mézenc »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ Ne pas autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

PELOUSES, PRAIRIES, LANDES

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir le couvert végétal des formations herbacées sèches : la mise en culture et le retournement (hors prairies temporaires) sont des interventions à proscrire sauf en cas d'autorisation exceptionnelle de la structure animatrice (dégâts sangliers, nuisibles ...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

② Ne pas boiser les prairies fauchées et/ou pâturées, landes sèches , pelouse sèches

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement..

MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de boisement volontaire

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement.

② Ne pas les combler ni les drainer

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de drainage ou autres travaux d'assèchement.

③ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique de la végétation (labour, désherbage chimique). Le girobroyage et la fauche restent autorisés.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

HABITATS ROCHEUX

Engagements soumis à contrôles

① Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site, dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata ...)

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de coupes à blancs

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blancs.

② Maintenir 2 arbres morts ou cavités sur pied ou à terre à l'hectare minimum. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres morts ou à cavités.

③ Maintenir la hêtraie

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la hêtraie.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'expansion des espèces végétales invasives.

PELOUSES, PRAIRIES, LANDES

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts
- Favoriser la remise en pâturage pour les milieux qui se ferment
- Maintenir un régime de fauche pour les prairies de fauche naturelles
- Favoriser un retard de fauche
- Limiter au maximum toute fertilisation des pelouses et landes

MILIEUX HUMIDES

- Favoriser la gestion par un pâturage extensif sur ces milieux pour limiter d'une part l'embuisonnement, et d'autre part le piétinement et l'enrichissement en matière organique

HABITATS ROCHEUX

- Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux
- Eviter le passage de chemins et de pistes sur des éboulis rocheux

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences
- Privilégier l'irrégularisation des peuplements et des lisières (mélange de brins de différentes hauteurs)